



Service Public Fédéral FINANCES

Bruxelles, le 24 juin 2009

**SECRETARIAT DU
VICE-PREMIER MINISTRE ET
MINISTRE DES FINANCES**

Cellule Presse et Communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conventions fiscales entre le Royaume-Uni et l'Australie

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances Didier Reynders a signé ce mercredi en marge de la réunion ministérielle de l'OCDE à Paris 2 protocoles additionnels aux conventions fiscales préventives de la double imposition avec le Royaume-Uni et l'Australie.

A ce jour, la Belgique compte désormais 4 conventions signées et conformes aux nouveaux standards OCDE, à savoir la convention belgo-américaine (2007), ainsi que la convention belgo-néerlandaise signée ce mardi à Berlin.

Une dizaine d'autres protocoles aux conventions va être finalisée ces prochaines semaines, ce qui devrait permettre à la Belgique d'atteindre le seuil de 12 conventions. Un seuil qui va permettre à notre pays de sortir de la liste grise fixée par le G20 le 2 avril dernier.

David MARECHAL
Porte-parole
02/233.87.17